



APPEL À PROJETS
1 résidence de journaliste(s)
Communauté de Communes de la Région de Blain
du 1^{er} mars au 31 mai 2019

Date-limite dépôt des dossiers : Vendredi 9 novembre 2018

Cahier des charges

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, la Communauté de Communes de la Région de Blain souhaite accueillir pour une première édition une résidence de journaliste(s) à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE(S) : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie pour la 3^{ème} année consécutive des dynamiques autour de résidences de journaliste(s) sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste(s) est ainsi de favoriser l'éducation aux médias sur ce territoire, par un(e) professionnel(le) de l'information apportant une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Les résidences de journaliste(s) ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les territoires, afin de :

- Qualifier les productions existantes ou développer de nouveaux projets éditoriaux en favorisant des partenariats entre les médias de proximité et les médias professionnels intéressés qu'ils soient locaux ou nationaux.
- Aider à la structuration ou à la professionnalisation de démarches de médias de proximité ;
- Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de publics mobilisés dans de nouveaux projets éditoriaux ou de médias de proximité ;
- Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes.

Ces résidences :

- s'adressent à des journalistes professionnel(le)s (journalistes en *free-lance* ou journalistes

- intégré(e)s dans une rédaction) ;
- dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, sont positionnées prioritairement sur le hors temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire / hors temps scolaire ;
 - se déroulent principalement dans des territoires prioritaires (quartiers relevant de la politique de la ville ou zones rurales) ;
 - bénéficient de co-financements notamment par les collectivités.

Elles sont menées par un(e) journaliste seul(e) ou une équipe/un collectif de journalistes, peuvent concerner tous types de médias et peuvent s'appuyer sur une grande diversité de structures d'accueil et/ou partenariales (culturelles, socio-culturelles, éducatives, etc.).

LES OBJECTIFS :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

ATTENDUS COMMUNS DES RÉSIDENCES :

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes ;
- actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.

Des attendus spécifiques s'ajoutent à ces attendus communs à tous dispositifs de résidence de journaliste(s) (*se référer au cadre opérationnel*).

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles, éducateurs... ;
- tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE pour la résidence en Pays de Blain

Durée de la mission : 3 mois d'un équivalent temps plein

Temps de préparation (Avant la période effective de résidence)

Une rencontre sera organisée en décembre 2019 (Semaine 51) avec les acteurs du territoire

susceptibles de participer au projet. Cette rencontre, en présence du/de la journaliste-résident(e), permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du professionnel retenu.

La période de 2 mois qui suivra permettra de faire émerger des projets, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

La chargée de développement culturel du Pays de Blain sera l'interface entre le/la journaliste-résident(e) et les structures partenaires. Le calendrier de travail sera établi pour permettre un équilibre des interventions sur les 4 communes.

Temps de restitution

Une première restitution des projets sera effectuée lors de l'édition 2019 du Festival de la Paix à Bouvron (10-12 mai 2019) ; une autre date de restitution sera prévue à la rentrée scolaire 2019-2020 à l'issue de la résidence (Date prévisionnelle : Mercredi 4 septembre). Il faudra que le/la journaliste résident(e) puisse être présent(e) lors de ces 2 périodes.

Conditions financières

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du/de la journaliste-résident(e), toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de 15 000 €. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

La Communauté de Communes de la Région de Blain prend en charge trois voyages aller-retour du lieu de domicile du/de la journaliste au territoire de résidence (temps de préparation, installation en résidence, temps de restitution). C'est également la collectivité qui finance le coût de l'hébergement sur le territoire : mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée et équipé d'un accès internet.

Les repas restent à la charge du/de la journaliste-résident(e).

Le/la journaliste doit être autonome pour ses déplacements. Il/elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

Date et durée de mise en œuvre

La durée de la mission est de **3 mois d'un équivalent temps plein**.

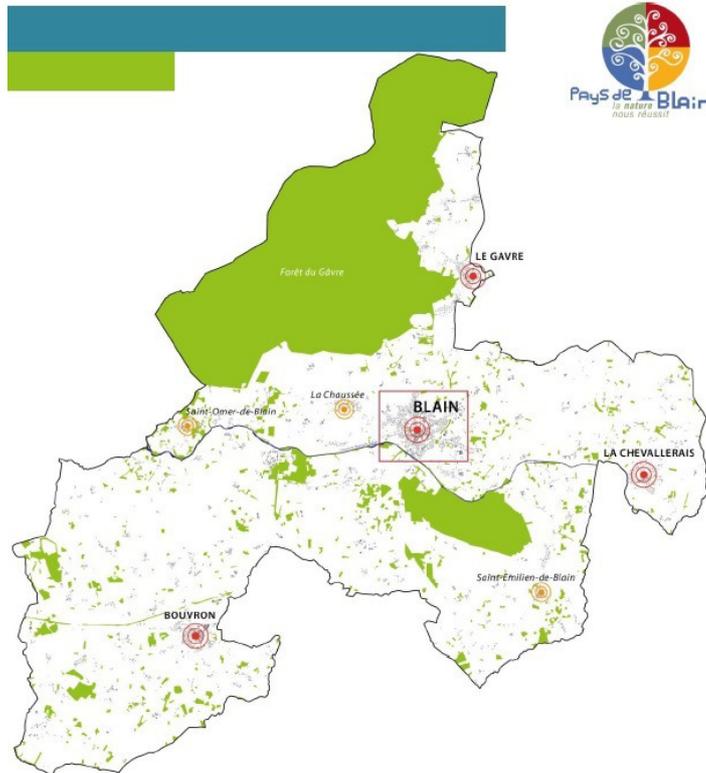
Conditions générales :

- **Cadre juridique** – Une convention spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de Communes de la Région de Blain et du/de la journaliste accueilli(e) sera établie.
- **Lieux** - Les actions menées par le/la journaliste en résidence auront lieu sur le territoire des 4 communes de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

2. CADRE OPÉRATIONNEL – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN (44)

Un territoire intercommunal regroupant 4 communes...

Située au nord du département de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes de la Région de Blain, créée en 2002, regroupe aujourd'hui quatre communes : Blain, Bouvron, La Chevallerai et Le Gâvre : soit 15 593 habitants.



À 25 mn de Nantes et 45 mn de Rennes, le Pays de Blain rayonne bien au-delà de son territoire avec :

- un dynamisme démographique fort, grâce à 15 593 habitants, en hausse de 25 % depuis 1999,
- 2 500 collégiens et lycéens scolarisés à Blain,
- 7 423 actifs, dont un tiers travaille sur le territoire et un tiers dans l'agglomération nantaise,
- 5 041 emplois, avec 5 zones d'activités (de qualité ou de haute qualité environnementale),
- une offre commerciale étendue et diversifiée,
- 11 600 hectares d'espaces agricoles et 8 500 hectares d'espaces naturels,
- 4 500 hectares d'espace Natura 2000 (forêt du Gâvre), haut lieu de la Nature et rendez-vous des Nantais,
- le canal de Nantes à Brest traversant le territoire sur 18 km et les nombreux cours d'eau

Contexte contractuel récent

Depuis mars 2018, la Communauté de Communes de la Région de Blain est engagée dans une démarche de contractualisation avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la DRAC.

Un projet culturel de territoire (PCT) a été validé avec notamment pour enjeux de structurer un réseau des bibliothèques, de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, de développer des actions vers les publics les plus éloignés de l'offre culturelle et de mener des projets culturels à l'échelle des 4 communes. Cette résidence de journalistes sera la première action menée en commun dans le cadre du PCT. C'est pour la communauté de communes de la région de Blain l'opportunité de proposer un projet visant à faire du lien entre les communes, à associer différents acteurs du territoire, à favoriser une meilleure connaissance entre les habitants et à valoriser les initiatives européennes sur son territoire.

ATTENDUS SPÉCIFIQUES (en sus des attendus communs aux résidences)

Thématiques de travail

La Communauté de Communes de la Région de Blain propose une thématique centrale pour cette résidence de journalistes : L'Europe. Cela correspond à l'actualité des élections européennes 2019 mais également à la vitalité des jumelages entre Blain et 4 communes européennes (Rebrisoara/Roumanie qui fêtera ses 20 ans en 2019 et qui participe à la saison France/Roumanie avec un projet labellisé, Royal Wootton-Bassett/Grande-Bretagne, Alcouthim/Portugal et Oldenburg-in-Holstein/ Allemagne) ainsi que du Festival de la Paix à Bouvron qui célèbre la reddition de la Guerre 39-45 et mettra à l'honneur l'Italie pour son édition 2019.

De plus, les acteurs culturels et éducatifs locaux sont également engagés dans des actions européennes. Par exemple, le Collège Saint Laurent accueille chaque année des assistants de langues Erasmus et est engagé dans des projets éducatifs européens ou bien la Compagnie Le Cercle Karre/ESAT de Blain a participé à un projet Erasmus + porté par le collectif T'cap.

Une attention particulière dans la sélection du/de la journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques complémentaires suivantes :

- l'ouverture européenne de la jeunesse sur le territoire ;
- le rapport de la jeunesse au politique ;
- la rencontre et la transmission entre générations ;
- la découverte du fonctionnement et des missions d'une communauté de communes ;
- le rapport de la jeunesse aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

La mission se déroulera en mars, avril et mai 2019 (3 mois).

La période de début de résidence permettra d'être en accord avec l'actualité dans les établissements scolaires puisque « la semaine de la presse » se déroule chaque année en Mars. A ce titre, la résidence de journaliste(s) sera articulée avec les actions du CLEMI et du réseau CANOPE sur le territoire. Un calendrier de travail sera établi lors de la réunion préparatoire de décembre avec les enseignants souhaitant bénéficier de la résidence de journaliste(s). Les actions réunissant des classes des écoles publiques et privées seront privilégiées.

Le Département de Loire-Atlantique édite, depuis février 2018, un nouveau magazine entièrement dédié aux collégiennes et collégiens sur des questions de société, des initiatives locales et l'engagement citoyen. *Sioox*, c'est 16 pages d'informations et de questionnements orientés ados, avec une démarche participative puisque chaque sommaire est élaboré avec une classe d'un collège du département.

Le/la journaliste devra proposer des actions de sensibilisation à destination des jeunes, hors milieu scolaire notamment, et pour le tout public liées à la fabrique de l'information, au décryptage des médias, à l'analyse des différents types de médias, aux pratiques numériques, par exemple, par :

- la construction de projets (émission de radio, JT, journal mural, radio trottoir...) avec des jeunes et des groupes d'habitants pour les amener à se réappropriier l'outil médiatique et à prendre la parole en public en valorisant les initiatives européennes et les pratiques culturelles, sportives, sociales propres au territoire.
- La mise en place de temps de conférences, projections et débats autour de films et de

documentaires sur les médias afin de créer de la discussion sur le traitement médiatique de l'Europe ou du territoire.

Le/la journaliste devra proposer des actions de formation et de capitalisation des expériences menées à destination des professionnels et des encadrants de jeunes ou de personnes éloignées de la culture :

- La mise en place de sessions de formation à destination des professionnels/bénévoles du réseau Livre et lecture, des enseignants, professionnels de l'animation ou autre professionnel du secteur de la jeunesse et du social.
- La création d'une boîte à outils et des temps de formation pour les acteurs éducatifs, sociaux et culturels, afin de monter des projets en commun qui soient renouvelables et pérennes.

Une attention particulière porte sur le fait d'aller à la rencontre des publics qui, a priori, se désintéressent des questions liées aux médias et à tout recul critique sur leurs réflexes d'information.

Pour cela, il pourra être proposé de travailler avec des groupes d'habitants éloignés de l'accès à l'information (Travail avec des associations d'insertion, au sein d'un quartier, avec des institutions médicales...). Par exemple, une action pourra porter sur l'accès à l'information pour les personnes en situation d'illettrisme (Association Des livres ouverts).

Le/la journaliste devra rendre compte auprès de la Communauté de Communes de la Région de Blain de l'avancement des travaux, tenir un "journal de terrain" précisant le contenu et les objectifs de chaque atelier mis en place ainsi que la typologie des publics y participant.

Un bilan final circonstancié devra être produit et remis à la Communauté de Communes de la Région de Blain en fin de résidence reprenant notamment les objectifs des différentes interventions, leur déroulement, les typologies des publics rencontrés, les points de réussites, les améliorations possibles, les perspectives envisageables.

Le/la journaliste assurera la diffusion de la communication des actions liées à la résidence (presse écrite, radio, web...) et pourra également pour cela ouvrir un blog et éventuellement un réseau social (Facebook, twitter...).

Une présentation des projets réalisés devra être organisée, en y associant les participants, lors d'un temps de restitution qui fera état de l'ensemble des actions menées au cours de la résidence. Cette restitution devra être ouverte aux habitants. La date prévisionnelle est fixée au 04 septembre 2019.

Une ou plusieurs sessions de formation devront être programmées à destination des enseignants, des professionnels de l'animation jeunesse et des professionnels et des bénévoles de la médiathèque de Blain et des bibliothèques associatives du Pays de Blain, pour leur permettre de poursuivre les projets initiés.

[Voir Liste des structures et acteurs locaux en annexe.](#)

3. ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des **pièces complémentaires à fournir suivantes** :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre ;
- Un curriculum vitae ;
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc).

COMITE DE SÉLECTION

Le comité sera composé de représentants :

- de la Communauté de Communes de la Région de Blain ;
- de la DRAC ;
- de l'Éducation Nationale ;
- du réseau Livre et Lecture du Pays de Blain ;
- du milieu associatif ;
- de professionnels.

Ce comité se réunira entre le 03 et le 14 Décembre 2018 et recevra les candidat(e)s présélectionné(e)s.

4. CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 09 Novembre 2018

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal ET par mail avant le **09 Novembre 2018** dernier délai, aux adresses suivantes :

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr
DRAC Pays de la Loire
Service Territoires et Publics
1, rue Stanislas Baudry
44000 NANTES
- Communauté de Communes de la Région de Blain : isabelle.duvail@cc-regionblain.fr



Communauté de Communes de la Région de Blain
1, avenue de la gare – B.P. 29
44 130 Blain

ANNEXE

LES STRUCTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE CIBLE (liste non exhaustive)

> Réseau « Acteurs du Livre et de la Lecture du Pays de Blain » :

Médiathèque « Le Puits au Chat », *Passage Sophie Scholl 44130 Blain* qui est point relai CANOPE (Centre de documentation de l'Éducation Nationale)

Bibliothèque associative « L'Envol des Livres », *44130 Saint Emilien de Blain*

Bibliothèque associative « Les Guetteurs de rêves », *44130 Bouvron*

Bibliothèque associative « Le Plaisir de lire / Colette », *44810 La Chevallerai*

Bibliothèque associative « La Forêt aux livres », *44130 Le Gâvre*

Association « Les Amis du Puits au Chat » (ApaCH), *1 Chemin de la Prée 44130 Blain* – Organisation d'un club de lecture et de rencontres d'auteurs

Association « L'Emile et une », *20 La Maugendrais 44130 Bouvron* – Organisation d'ateliers d'écriture à la bibliothèque

> Associations œuvrant dans le domaine du cinéma :

Cinéma Le Saint Laurent, Blain qui organise des soirées débats en partenariat avec des structures associatives et associations locales

Amicale Laïque de La Chevallerai qui organise des cinés-débats (4 par an)

> Les associations des anciens

L'Assemblée des sages, Blain

Club de la Forêt, Génération Mouvement, Le Gâvre

Club des aînés « L'escale », La Chevallerai

Club Retraite et Loisirs, Bouvron

> Le Conseil des jeunes (Blain) et les Conseils Municipaux des Enfants (Bouvron, La Chevallerai et Le Gâvre)

> Autres structures :

Le Centre Socio Culturel Tempo, *7 Rue du 11 Novembre 44130 Blain* qui a un projet de Web Radio avec le Collège Saint Laurent pour l'année 2019

Le Conseil de Développement du Pays de Blain, *1 avenue de la gare B.P.29 44130 Blain*

Le Comité de Jumelage et des Relations Internationales de Blain (COJURIB), *2 Place Jean Guihard 44130 Blain*

Le Festival de la Paix, *12 Rue Louis Guihot 44130 Bouvron*

La Commission Culture de la commune de Le Gâvre qui organise une semaine sans télé en avril

L'ESAT de Blain qui accueille la Compagnie le Cercle Karre

Des associations à dimension culturelles dans les différentes communes

> 11 Écoles primaires :

Anatole France, *15 rue Anatole France 44130 Blain*

Andrée Chedid, *1, Rue des meules 44130 Blain*

Sainte Philomène, 19, Rue des vignes 44130 Saint Omer de Blain
Notre Dame, 5, Rue du Calvaire 44130 Saint Emilien de Blain
Saint Laurent, 28, Rue Bizeul 44130 Blain
Felix Leclerc, 22 rue Jean Louis Maillard 44130 Bouvron
Saint Sauveur, 12 avenue des Ecoliers 44130 Bouvron
Ecol'eau, Rue du théâtre 44810 La Chevallerais
Saint Aubin, Rue de la Forêt 44810 La Chevallerais
Charles Perron, 1 rue de la Forêt 44130 Le Gâvre
Saint Pierre, 2 rue du stade 44 130 Le Gâvre

> 2 Collèges :

Le Galinet, 7, Rue René Giraud – B.P. 108 44130 Blain
Saint Laurent, 28, Rue Bizeul 44130 Blain (Cet établissement accueille des assistants de langue Erasmus)

> 2 Lycées :

Lycée Général Camille Claudel, 14 Boulevard Jules Verne – B.P. 99 44130 Blain
Lycée Professionnel Saint Clair, 3 rue Jean XXII 44130 Blain

> Marchés :

Blain, Place de l'église, les mardis et samedis matins (8h-13h)
Bouvron, Place de la Minoterie, les jeudis matins (8h30-12h30)